

MAIRIE DE VILLERÉAL

LE JOURNAL

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION MUNICIPALE

N°2 - OCTOBRE / NOVEMBRE / DECEMBRE 2022

À LA UNE

Faire et défaire ...

La rubrique "À la une" est consacrée aux démarches et règles à respecter lorsque nous envisageons des travaux sur un bâtiment. Souvent, nous apercevons des façades se transformer, des volets changer de couleur et des portes passer du bois au PVC, sans que pour autant une déclaration n'ait été faite en mairie. Chaque modification concernant l'extérieur de votre bien impacte l'ensemble du village. Pour bien rénover, il faut d'abord bien se renseigner. Cela permet d'éviter des déconvenues

Pages 4 et 5

BON À SAVOIR

Des fonds européens pour les commerces

Le SMAVLOT gère des fonds de l'Union Européenne via la Région Nouvelle-Aquitaine, pour financer des projets de rénovation ou d'investissement sur du matériel pour les commerces et entreprises artisanales dans les centres-bourgs pour une programmation 2023-2025.

Page 6



LE MOT DU MAIRE

Une rentrée entre espoir et inquiétude

par Guillaume Moliérac

Ca y est ! Nous avons enfin retrouvé un été comme avant, riche de nombreuses animations et festivals, sans l'ombre d'un pass ou d'une quelconque restriction. Un été riche d'une fréquentation qui ne faiblit pas : Villeréal attire toujours autant.

Mais cette euphorie s'est déroulée sous un soleil de feu. Jamais depuis 2003, année record, il n'a fait aussi chaud, aussi longtemps. Depuis le mois de juin déjà, nous avons enregistré des alertes jaune, orange ou rouge canicule. Le mois de septembre a été le plus chaud également. L'été de tous les plaisirs et de tous les dangers. Les incendies, les cours d'eau à sec et en plus de cela, des prix de l'énergie et des matières qui explosent.

Depuis plusieurs années, nous travaillons sur les économies d'énergie. L'isolation des bâtiments publics, le changement des éclairages par des LED, le passage des chaudières fioul à l'énergie bois... Comme pour les ménages, les finances de la commune seront fatalement impactées par ces augmentations, reste à savoir dans quelles proportions.

C'est pour cela que le dossier de ce journal concerne les travaux pour les particuliers. Expliquer encore et encore les démarches administratives à mener et les conseils à prendre pour réussir son projet de construction ou de rénovation. Depuis des années, la municipalité tente d'éradiquer les travaux illégaux, non déclarés, qui souvent ne respectent pas les règles d'urbanisme qui coordonnent l'harmonie du patrimoine d'un village comme le nôtre.

Enfin, cette période délicate nous incite à la sobriété dans notre façon de consommer. De plus en plus, l'économie dite « circulaire » (re)gagne du terrain. Cette économie, qui prône la seconde main, le réemploi, le réparable, le réutilisable, présente bien des vertus, aussi bien financières qu'humaines. C'est peut-être cela "la fin de l'abondance" : faire preuve de bon sens.

Dans ce numéro :

• Le mot du Maire

Une rentrée entre espoir et inquiétude

• À la une

Faire et défaire...

• Bon à savoir

Des fonds européens pour les commerces

— Page 1

• L'actualité en bref :

Villeréal en rose. Mouvements dans le personnel communal. Une croisade en Périgord noir. Villeréal, un village où il fait bon vivre. Attention aux dépôts sauvages ! Citykomi ne sonnera plus. Un logement de plus à Montlabour. Réunion publique. Ligne de bus Bergerac / Villeneuve-sur-Lot. Salubrité publique. Enfouissement des réseaux et économies d'énergie. Lotissement à Beauséjour. Rentrée des classes.

• L'état civil

— Pages 2 et 3

• À la une

Faire et défaire: quelles démarches pour vos travaux ?

— Pages 4 et 5

• Le projet

Le travail sur le nouveau site internet a commencé

• Bon à savoir

Les aides du SMAVLOT

• Du côté des jeunes

Le Boulevard Jeunes ou BDJ

• Ça bouge dans la bastide

Le projet de recyclerie d'ECLATS

Et pourquoi ne pas faire un vide-maison

— Pages 6 et 7

• L'agenda

• Un peu d'histoire

Le livre "Mémoire de Villeréal" est toujours disponible

• Le coin des assos :

Découvrez l'UTL

— Page 8

L'ACTUALITÉ EN BREF



VILLERÉAL EN ROSE

La campagne "Octobre rose" est désormais bien connue de tous. Lancée aux Etats-Unis en 1985, elle existe en France depuis 1994. Chaque mois d'octobre, différents événements sensibilisent les femmes au dépistage du cancer du sein et récoltent des fonds pour la recherche médicale. Cette année à Villeréal, la mairie sera illuminée en rose tout le mois d'octobre. Un rallye couture aura lieu le vendredi 21 octobre à partir de 18h00 dans les locaux d'ECLATS, l'espace de vie sociale situé route de Monflanquin. Pendant vingt-quatre heures, couturières et couturiers se relayeront pour confectionner différents objets, qui seront ensuite vendus sur le marché de Villeréal, le samedi 29 octobre, au bénéfice de l'association "Les Elles Roses 47". Tous les volontaires sont les bienvenus pour aider au succès de ce projet solidaire.

Renseignements : 05.53.40.34.55.

MOUVEMENTS DANS LE PERSONNEL COMMUNAL

Suite au départ d'Ana Da Silva du service Pièces d'identités, c'est désormais Nathalie Chadourne qui la remplace. A l'accueil, Rachel Vidal succède à Chantal Derisbourg qui effectuait un remplacement. Au service technique, Thomas Delacroix a fait valoir

ATTENTION AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Lors du conseil municipal du 7 septembre dernier, les élus ont voté la création d'amendes sanctionnant les incivilités relatives aux dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés

sur le domaine public communal.

Deux amendes sont donc maintenant en vigueur :

- 50 € pour un sac poubelle déposé en dehors des lieux précisés dans le règlement de collecte des déchets ménagers communautaire (c'est-à-dire au pied d'un container) ;

- 150 € pour un dépôt sauvage d'ordures sur le domaine public (soit n'importe où dans les rues ou la nature).

Ces sanctions se basent sur le coût généré par l'enlèvement, le nettoyage et le transport de ces déchets.

La mise en place de telles contraventions est prévue dans chaque commune de la communauté de communes.



Photo © Christelle Blavette

son droit de mise en disponibilité pour un déménagement dans le sud-est de la France.

UNE CROISADE EN PÉRIGORD NOIR

A l'occasion des quarante ans des Plus beaux villages de France, le Club athlétique belvésois organise une course pédestre type trail le samedi 22 octobre prochain. Ce relais, composé d'équipes nécessairement mixtes de quatre coureurs, ralliera Domme à Belvès, via Castelnaud, La Roque-Gageac et Beynac. Un challenge spécial récompensera les équipes courant sous le nom d'un village classé. Par exemple, Villeréal ! Inscription sur <https://ok-time.fr/competition/croisade-en-perigord-noir/>

VILLERÉAL, UN VILLAGE OÙ IL FAIT BON VIVRE

C'est le magazine Géo qui le dit ! La revue a publié un hors-série au début de l'été sur les villages à la qualité de vie remarquable. Une double page avec en exergue les raisons de l'obtention du label "Plus beaux villages de France" : le charme du patrimoine bâti, les deux monuments historiques, mais aussi le dynamisme du village avec ses commerces, ses animations comme la Bodéga, les marchés et bien sûr les courses hippiques. Une belle exposition médiatique pour notre bastide.

CITYKOMI NE SONNERA PLUS

Cette application pour smartphone devait compléter notre offre d'information à la population. Sa fonction permettait d'envoyer des notifications directement sur les téléphones portables. Après un lancement réussi en septembre 2020, ce support n'a pas rempli les attentes de la municipalité qui a préféré mettre un terme à cette offre.

Depuis le début de l'année 2022, la page Facebook de la mairie a été repensée et un nouveau site internet est en préparation. Accompagnés par ce journal papier et un temps d'antenne à Radio 4 avec l'émission « 3 minutes », les moyens de transmettre et d'obtenir des informations sur la commune restent encore très étoffés.

UN LOGEMENT DE PLUS À MONTLABOUR

La municipalité souhaitant apporter un soutien fort à nos médecins afin de rendre la commune attractive pour des praticiens en formation ou en remplacement, la salle commune de Montlabour a été transformée en logement, totalement aménagé. Celui-ci est mis à disposition pour l'hébergement de professionnels de santé selon les besoins.

RÉUNION PUBLIQUE

C'est un public nombreux qui a assisté à la première réunion publique de la municipalité le 14 septembre dernier. Après un bref bilan des actions menées depuis mai 2020, les échanges ont surtout tourné autour du stationnement contre la Halle. Une phase test s'est tenue depuis la mi-juin, avec l'interdiction de stationner sur les deux côtés larges de la Halle, marquée par l'installation de jardinières. L'assistance reconnaissait l'aspect positif de cette action pour la saison estivale, mais un débat passionné s'est tenu sur le prolongement de ce dispositif à l'année. M. le Maire a indiqué en conclusion sa volonté de poursuivre cette action de façon permanente en rappelant l'intérêt de mettre en valeur le patrimoine de la bastide et de rendre disponible le maximum de places de stationnement pour les clients, en demandant pour cela aux professionnels travaillant dans le centre-ville de poursuivre l'effort de se garer en périphérie. C'est ce qu'il proposera aux élus lors du prochain conseil municipal.

LIGNE DE BUS BERGERAC / VILLENEUVE-SUR-LOT

Avec la rentrée, la région Nouvelle-Aquitaine reprend les horaires classiques de la ligne de bus entre Villeneuve-sur-Lot et Bergerac. Les arrêts à Villerséal se font pla-

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les travaux d'enfouissement et de suppression des réseaux aériens (électriques, éclairage public, téléphoniques et fibre) ont repris dans le quartier de la côte Saint-Michel. Ils se poursuivront place Jules Ferry et en partie dans les rues du presbytère et Descambis. Une coordination parfaite entre TE47, Orange et la commune s'avère déterminante pour mener à bien cette opération qui devrait durer jusqu'à la fin de l'année. De nouveaux candélabres équipés de lampes LED moins énergivores seront également mis en place dans ce secteur.



Photo © Jean-Jacques Caminade

ce Jules Ferry, à côté du monument aux morts. Pour vous rendre à Villeneuve, les départs sont à 8h52 et 14h03 chaque jour de la semaine, 13h33 le samedi et 17h23 le dimanche. Dans la direction inverse, vers Bergerac, les arrêts ont lieu à 11h20 et 17h05 en semaine, 8h55 et 17h05 le samedi et enfin 10h55 le dimanche. Toutes ces informations sont disponibles en mairie et sur <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>.

SALUBRITÉ PUBLIQUE

De nombreuses plaintes d'habitants nous sont remontées sur la prolifération de rats. Dans de nombreuses villes, le rat d'égout "prolifère de façon inquiétante" estime l'Académie de Médecine qui tire la sonnette d'alarme sur les risques de zoonoses bactériennes, virales et parasitaires encourues par les habitants des communes touchées par ce fléau. Aussi depuis plusieurs années, la commune fait intervenir une société spécialisée qui procède à deux campagnes de dératisation par an sur le centre-ville. Toutefois, il subsiste des maisons inoccupées, des cours ou des jardins non entretenus dans lesquels peuvent se retrouver les rats. La mairie alerte les propriétaires, les convoque pour que des actions soient menées dans ces parties privatives. Des sanctions pénales peuvent être prononcées en cas de manquement à ces devoirs.

MARIAGES

NOUR Lisa et **THIBAUT** Manon, le 26 août.

BLANC Delphine et **HABRANT** Fabrice, le 10 septembre.

DÉCÈS

LE FERS Jean-Pierre, né le 10 avril 1949, divorcé de **VELEZ DE LA CRUZ** Marie-France, le 24 juin à Villerséal.

BOISSERIE Christian, né le 14 août 1927, époux de **MAURÈS** Denise, le 30 juin à Villerséal.

DUCHAMP Yvonne, née le 25 juillet 1926, veuve de **HUGOU** Robert, le 1er juillet à Villerséal.

HENDRICX Robert, né le 1er mars 1935, époux de **VAN NIEUWENBORGH** Edith, le 10 juillet à Issigeac.

DE COSTER Rosa, née le 16 février 1936, veuve de **LEBLOND** Hubert, le 28 juillet à Villerséal.

DELCAMP Georges, né le 21 mai 1937, veuf de **RAYNAL** Marie, le 29 juillet à Villeneuve sur Lot.

MOLAYE Josyane, née le 12 octobre 1936, veuve de **MINTENS** Louis, le 31 juillet à Villerséal.

POMMERIE Reine, née le 26 février 1932, veuve de **DOMINGIE** Pierre, le 3 août à Villeneuve sur Lot.

MARCHE André, né le 2 février 1939, célibataire, le 9 août à Agen.

CHÉROUX Pierre, né le 5 août 1928, divorcé de **DROGUET** Lucette, le 11 août à Villerséal.

LABAT Annette, née le 19 avril 1934, veuve de **FOURESTIÉ** Michel, le 14 août à Villerséal.

PRESSAC Lucette, née le 18 mai 1944, veuve de **MERCIER** Michel, le 14 septembre à Villerséal.

LOTISSEMENT À BEAUSÉJOUR

Le projet de lotissement à Beauséjour, sur la route de Blanchou, entre dans sa phase de vente des lots à bâtir. Pour rappel, c'est un ensemble de vingt-cinq lots faisant entre 900 et 1200 m² environ qui sont mis en vente. Un panneau d'information est installé sur la parcelle en bord de route.

RENTRÉE DES CLASSES

Comme souvent, une rentrée scolaire est source d'inquiétudes quant aux effectifs. Si au cours de l'année scolaire écoulée, une incertitude a régné sur le maintien d'une cinquième classe à l'école élémentaire ou des deux classes à l'école maternelle, les nombreuses inscriptions ont permis de lever

les doutes. Ainsi, il y a bien deux classes à l'école maternelle pour accueillir quarante-sept enfants, bien plus que l'année dernière. Pour l'école élémentaire, les cent-un élèves se répartissent toujours en cinq classes. Cette rentrée est aussi marquée par la levée des contraintes liées à la crise sanitaire.

Le plan façades 2023-2024

Cette subvention a pour objectif d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation ou de réhabilitation des façades de leurs biens immobiliers visibles depuis l'espace public, c'est-à-dire de la rue. Ne sont pris en considération que les parties allouées à l'habitation, et non les parties à vocation professionnelle. Le périmètre concerné correspond au centre-ville, y compris les maisons sises de part et d'autre du tour de ville.

En tant que propriétaire, si vous désirez refaire l'enduit de votre maison, changer les menuiseries et la descente d'eau pluviale, vous pouvez vous rendre en mairie pour consulter ce règlement et retirer les documents nécessaires. Vous devez faire faire des devis par des professionnels en vous engageant à respecter les critères d'urbanisme exigés. Vous pourrez bénéficier d'une aide financière une fois les travaux achevés. Celle-ci peut atteindre 25 % maximum du montant total des travaux, avec une limite plafonnée à 5000 € TTC pour un bâtiment.

Une commission étudie chaque dossier dans un délai de trois mois et décide le montant de la subvention. Elle vérifie ensuite si les travaux réalisés correspondent bien à ceux énoncés dans le dossier. Le bénéficiaire s'engage à réaliser et terminer ses travaux dans un délai d'un an.

A noter que les crédits 2022-2023 sont d'ores et déjà consommés.

Faire et défaire : quelles démarches pour vos travaux ?

De nombreux travaux s'exécutent chaque année dans la bastide par des particuliers, parfois sans être déclarés et sans respecter les règles d'urbanisme en vigueur. Pourtant, une rencontre avec les services urbanisme et énergie de la mairie et de la communauté de communes permet de bien penser son projet, et de pouvoir bénéficier d'aides.

Nous vous présentons dans ce dossier les démarches et les règles à suivre pour des travaux réussis et le bien du village.

Permis de construire ou déclaration préalable ?

Le permis de construire paraît évident pour une construction neuve, mais souvent lorsque les travaux concernent de l'ancien, on pense en être exempté. Il est pourtant tout aussi important de déclarer ses travaux, par le biais, soit d'une déclaration préalable, soit d'un permis de construire, et de pouvoir bénéficier des conseils des professionnels de l'urbanisme et l'architecture. Les subtilités étant nombreuses et les formulaires d'urbanisme ayant changé, mieux vaut bien se renseigner avant de se lancer dans un chantier !

Le permis de construire (PC)

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondations, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension de bâtiments existants et pour leur changement de destination (transformer par exemple un commerce en habitation, ou inversement).

Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer les plans de votre construction si sa surface de plancher dépasse 150 m².

Le rôle d'un Architecte des Bâtiments de France

L'ABF a d'abord un rôle de conseiller, aussi bien pour les communes que pour les particuliers. Son rôle est de faire respecter une certaine qualité de traitement sur le bâti, le type de revêtement sur les murs, le type de toiture, les matériaux pour les menuiseries, les enseignes pour les commerces... Dans le centre de Villeréal, pour conserver la richesse de notre patrimoine, nous devons privilégier des enduits à la chaux sur les murs, des menuiseries en bois, voire en aluminium dans certains cas pour des maisons contemporaines, et de la tuile canal en toiture, tout en respectant un nuancier de couleurs.

Le périmètre protégé autour des monuments classés

Autour d'un monument classé, on prend en compte un cercle de 500 m de rayon pour obtenir la zone protégée. A Villeréal, la Halle et l'Eglise étant relativement proches, le périmètre est donc sensiblement le même : tout le centre-bourg et plus largement l'extérieur des boulevards. Dans cette zone, tous travaux sur un bâtiment seront examinés de près par l'architecte des bâtiments de France qui justifiera son avis. L'objectif étant de maintenir une cohérence de l'architecture, des matériaux et des couleurs utilisés afin de préserver une harmonie visuelle.



La déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination. Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. Selon les zones, vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension avec une déclaration préalable de travaux. Si l'agrandissement est compris entre 20 et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, vous devez demander un permis de construire et recourir à un architecte.

Une déclaration préalable (DP) est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment, notamment pour l'un des travaux suivants :

- créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- changer la toiture
- refaire les façades (matériaux, couleur).

Une déclaration préalable (DP) est également nécessaire pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment, quelle que soit leur surface.

A noter que toutes les autorisations d'urbanisme peuvent être déposées de façon dématérialisée sur le guichet numérique.

Délai d'instruction

Le délai d'instruction est d'un mois à partir de la date du dépôt de la déclaration préalable. Il passe à deux mois dans un secteur protégé, comme le centre-ville de Villeréal. Pour un permis de construire, ce délai est d'au moins deux mois.

Durée de validité

La déclaration préalable et le permis de construire ont une durée de validité de trois ans. Ils sont périmés si vous ne commencez pas les travaux dans les trois ans ou si vous les interrompez plus d'un an.

Demande d'autorisation de travaux

Si vos travaux perturbent la voie publique (présence d'un échafaudage, stationnement des véhicules des artisans, stockage de matériel, etc.), il est nécessaire de demander une autorisation de travaux auprès de la mairie une à deux semaines avant le début du chantier.

France Rénov'

Les conseillers en énergie France Rénov' vous apportent des recommandations et un accompagnement adaptés pour vos travaux de rénovation. Cette activité de conseil, neutre et indépendante, s'exerce hors du champ concurrentiel et de la maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, la communauté de communes accompagne les privés (particuliers et petites entreprises) avec une analyse de leurs consommations et donne des conseils sur les aménagements à effectuer.

Une permanence, sur rendez-vous, est effectuée par "l'Espace France Rénov'" les premier et troisième mercredis de chaque mois au siège de la communauté de communes à Monflanquin.

Pour tout renseignement, contactez le service énergie de la communauté de communes :

Vincent Gouyou : 05.53.49.52.97



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

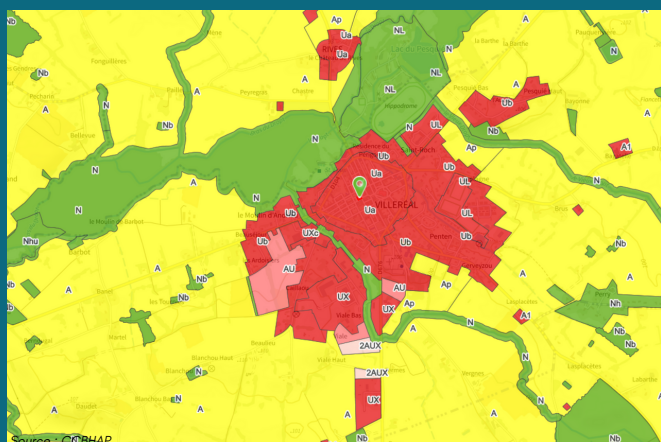
Votre projet doit respecter les règles du PLUI, même s'il n'est pas soumis à déclaration préalable. Avant de commencer vos travaux, vous devez consulter le PLUI en mairie. C'est un document qui fixe pour le territoire de la communauté de communes, les règles de construction et de rénovation, les aménagements urbains et paysagers pour tous. En fonction de la zone d'implantation de votre projet, les règles peuvent différer.

Vous pouvez demander des renseignements auprès du service urbanisme de la mairie de Villeréal et/ou de la communauté de communes :

Par téléphone au 05.53.49.52.96

Par mail : urbanisme@ccbastides47.com

<http://urlr.me/k8p5>



LE PROJET

Le travail sur le nouveau site internet a commencé.

Nous en avons déjà parlé dans ce journal car le projet était en réflexion depuis plusieurs mois : repenser le site internet www.mairie-villereal.fr afin de le rendre plus pratique au quotidien, aussi bien pour les habitants de Villeréal que pour les touristes de passage. Le tout avec un graphisme moderne et dynamique, et dans une version « responsive », c'est-à-dire consultable sur tous les types d'écran, de l'ordinateur au smartphone ou à la tablette. Ce mois de septembre, le travail a été réellement lancé, avec le choix de la société Profil Web de Penne d'Agenais pour la conception du site. Un plan a été défini : actualités, agenda, découvrir Villeréal, vivre à Villeréal, vos démarches. Chaque rubrique sera riche en informations : obtenir sa pièce d'identité, connaître les menus de la cantine scolaire, découvrir les associations du village, les professionnels de santé, les commerces, etc. Tout en informant des événements quotidiens de la bastide avec des actualités régulièrement publiées et un agenda tenu à jour. Commence maintenant un long travail de rédaction qui aboutira, nous l'espérons au printemps prochain, à ce nouvel outil d'information, au service de tous.



BON À SAVOIR

Le Pays de la Vallée du Lot et Bastides (SMAVLOT) prépare son nouveau contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine et les retombées seront importantes pour le territoire.

Ce que l'on appelle "Pays", c'est ce territoire qui regroupe cinq communautés de communes, à savoir le Grand Villeneuvois, le Fumelois, Lot et Tolzac, le Confluent et les Bastides du Haut Agenais-Périgord. Ces cinq communautés sont regroupées dans un syndicat, le SMAVLOT, pour "Syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Lot". Dans cette instance, on traite de sujets comme l'entretien des cours d'eau, mais aussi, et de plus en plus, d'aménagement du territoire, d'aides aux entreprises et aux communes. Des fonds de la région Nouvelle-Aquitaine et d'autres de l'Union Européenne sont gérés.

Pour les collectivités, la revitalisation des centres-bourgs et la requalification de friches industrielles sont par exemple des axes majeurs de travail. Pour les commerçants et artisans, on parle d'ACP pour "Actions Collectives de Proximité": il s'agit de soutenir des petites sociétés pour la rénovation d'une devanture de magasin, pour le changement de matériel ou le développement global de l'entreprise. Pour cela, le syndicat et la région procèdent à un diagnostic des besoins de celle-ci afin de l'accompagner au mieux.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès de la communauté de communes à Monflanquin, ou directement sur le site www.vallee-lot-47.eu. Ce nouveau contrat entrera en fonction d'ici la fin de l'année.

DU CÔTÉ DES JEUNES

Le Boulevard Jeunes, ou "BDJ", est l'accueil de loisirs adolescents de Villeréal, géré par l'Association Vacances Nature.

C'est un accueil collectif où des jeunes collégiens et lycéens (entre quinze et vingt en fonction des périodes) se retrouvent le vendredi soir et lors des vacances scolaires. C'est l'occasion de sorties découverte, de jeux collectifs, de projets culturels ou citoyens pour animer le village et améliorer leur cadre de vie, mais aussi des séjours comme cet été où vingt-quatre jeunes ont pu s'initier au surf pendant une semaine. Parmi ces projets, et depuis quelques années maintenant, tous les étés, les ados du BDJ mènent à bien des chantiers jeunes, en partenariat avec la municipalité de Villeréal et la CAF. Tous les matins pendant une semaine, un groupe d'une quinzaine de jeunes, encadré par Xabi ITCIA, travaillent avec les employés municipaux (désherbage, taille de haies, peinture, entretien de sentiers communaux...). Cet été, ils ont aidé à l'aménagement du local de la Croix Rouge. Les après-midi sont ensuite consacrés aux loisirs, gratuits pour le groupe. Villeréal doit déjà de belles réalisations au BDJ : jusqu'à l'année dernière, les jeunes organisaient la fête de la musique sous la halle du village. Ils ont également repeint le club house du foot aux couleurs du village et en graff. Dernièrement, les jeunes du BDJ ont pu assister à un conseil municipal, avec pour objet du jour le projet de réalisation du futur city stade aux Riviérettes : démarches, coût, équipements, etc. Avec un bel enthousiasme !



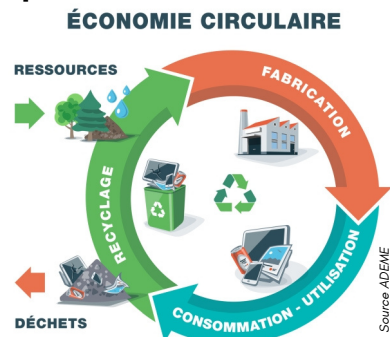
Economie circulaire et réemploi à Villeréal : où en est-on ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 17 août 2015, inscrit l'économie circulaire comme l'un des principaux axes de la transition énergétique.

L'économie circulaire, qu'est-ce que c'est ?

Les définitions ne manquent pas. Il s'agit globalement de faire plus et mieux avec moins, afin de relever le défi climatique. Ce système repose sur trois piliers :

- produire en utilisant de façon raisonnée et efficace les ressources naturelles et les déchets
- consommer de façon sobre et responsable, en allongeant la durée d'usage des objets, en les réparant et les réutilisant afin d'éviter leur entrée dans le statut de déchet
- recycler et valoriser les déchets pour qu'ils ne soient justement pas simplement que des déchets ...



Et à Villeréal ?

Chacun d'entre nous peut trier ses déchets pour favoriser leur recyclage grâce aux points de collecte et aux déchetteries mis en place régulièrement sur le territoire.

En matière de réutilisation, notre commune a la chance d'héberger le projet de recyclerie porté par ECLATS, structure de Vacances Nature. Celui-ci avance doucement depuis le début de l'année. Les questions pour mettre en place une telle structure sont nombreuses : quels objets accepter à la recyclerie ? Pourra-t-on réparer ? Pourra-t-on stocker ? Comment fixer les prix ?

Il faut réfléchir à l'organisation des locaux, au sens de circulation. Tenir compte des règles en vigueur sur l'accueil du public. C'est un gros travail qui occupe les bénévoles, qui se sont fixé trois objectifs : écologique (éviter le gaspillage), social (favoriser le lien social, permettre un accès à des produits à bas coût) et éducatif (sensibiliser à la gestion des déchets, réfléchir à ses modes de consommation). Pour mieux comprendre le fonctionnement de ce type de lieu, l'équipe de volontaires a multiplié les visites de structures voisines déjà opérationnelles : Couzes, Blanquefort-sur-Briolance, Villeneuve-sur-Lot, Hautefage la Tour. Le budget participatif du département financera une partie des travaux prévus sur le hangar qui doit abriter la future recyclerie. La communauté de communes a été consultée afin de préparer la récupération d'objets en déchetterie. Des ateliers de réparation et de bricolage sont prévus pour animer les lieux.

Un travail d'équipe

Mais c'est aussi un partenariat avec la Croix Rouge qui se met en place. En effet, depuis de nombreuses années, celle-ci participe activement à la réutilisation du petit matériel : vêtements, linge de maison, vaisselle, jouets, petit électroménager. Pour des sommes modiques, il est possible de s'habiller et de s'équiper. Avec ses deux braderies annuelles, c'est une version locale du Bon coin et de Vinted ! L'équipe accepte tous les dons d'objets et vêtements en bon état.

Donner ce dont on ne se sert plus, acheter d'occasion, réparer, doivent devenir des gestes classiques de notre quotidien. Des façons de consommer autrement.



Braderie de la Croix Rouge : samedi 17 décembre (8h30-18h00) et dimanche 18 décembre (10h00-17h00) - Salle François Mitterrand.

La vesti-boutique est ouverte le mercredi après-midi de 14h à 17h et le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h. Local à côté de la caserne des pompiers. Renseignements : 05.47.66.81.59.

ET POURQUOI NE PAS FAIRE UN VIDE-MAISON ?

La réglementation est très claire lorsqu'il s'agit d'organiser un vide-maison (bibelots, meubles), un vide-garage (outils de bricolage ou de jardinage) ou un vide-dressing (vêtements, accessoires) à domicile : les objets ne doivent pas être neufs ; l'organisateur doit se limiter à deux fois par an et par foyer ; la durée maximum est de deux mois par manifestation.

Avant toute chose, il est obligatoire de réaliser une "déclaration préalable de vente au déballeage" (formulaire cerfa) auprès de la mairie, au minimum quinze jours avant le début de l'événement. Sur ce document, vous devez apporter plusieurs précisions sur le vide-maison que vous souhaitez mettre en place : coordonnées, caractéristiques de la vente, nature des marchandises, dates et durée. Vous devez également fournir une copie de votre carte d'identité.

Attention : il est strictement interdit de disposer des meubles ou des bibelots sur le trottoir. En effet, exposer des objets sur l'espace public sans autorisation n'est pas permis.



BROCANTES

Place de la Halle les dimanche 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre



Photo © Jean-Yves Loyer

RASSEMBLEMENT DE VÉHICULES DE COLLECTION

Place de la Halle, dimanche 23 octobre

OCTOBRE ROSE

- Rallye couture à ECLATS vendredi 21 octobre à partir de 18h00
- Vente sur le marché samedi 29 octobre

CONFÉRENCES UTL

Salle François Mitterrand à 14h30

- lundi 3 octobre : "Léonard de Vinci" par Mireille Colas
- lundi 7 novembre : "Le temps des cathédrales, du roman au gothique", par Denis Gautier

FERME DE GRANGENEUVE

- samedi 12 novembre à 19h00 : dîner spectacle "Les faussaires" au profit d'"Espoir pour Haïti"
- samedi 21 décembre à 20h30 : chants de Noël

THÉ DANSANT DU CLUB DU SOURIRE

Salle François Mitterrand dimanche 16 octobre

BRADERIE DE LA CROIX ROUGE

Salle François Mitterrand
samedi 17 décembre 8h30-18h00
dimanche 18 décembre 10h00-17h00

LOTOS DU DIMANCHE

Salle François Mitterrand à 14h30

OPÉRAS

MÉDÉE
SAMEDI 22 OCTOBRE

THE HOURS
SAMEDI 10 DÉCEMBRE

Salle François Mitterrand
18h55

Le livre "Mémoire de Villeréal" est toujours disponible

Les Journées du patrimoine, qui se sont déroulées les samedi 17 et dimanche 18 septembre derniers, ont été l'occasion de (re)découvrir l'histoire de notre village à travers l'exposition du 750ème anniversaire de la bastide, ressortie en partie pour l'occasion à l'Espace Jean Moulin. A travers une cinquantaine de panneaux et de cartes, chacun a pu comprendre la création de Villeréal et se rendre compte de son évolution au fil des siècles. Aussi bien sur le plan architectural que sociétal, les petites histoires croisant les grands événements.

Cette exposition est reprise dans le livre "Mémoire de Villeréal", écrit par Jean-Paul Epinette et un petit groupe de passionnés en 2019 à l'occasion des 750 ans de la bastide. Près de cent pages de lecture et d'illustrations retracent l'histoire de notre village, depuis le Moyen-Âge jusqu'à Bissière et Doisneau, en passant par les moulins sur le Dropt, l'Abouriou et le cirque Bureau. Avec en prime un DVD riche de vidéos de ces cinquante dernières années. Ce livre est offert à tous les foyers villeréals (propriétaires ou locataires) en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile. Les non-villeréals peuvent en faire l'acquisition pour 10,30 € à l'office de tourisme ou à la mairie de Villeréal.



LE COIN DES ASSOS

Découvrez l'UTL

L'UTL est "l'Université du Temps Libre", une association culturelle bien établie à Villeréal. Depuis 2000, son année de naissance, et jusqu'à aujourd'hui, en passant par la crise sanitaire, elle a programmé de nombreuses conférences liées à l'histoire, au patrimoine et à la culture locale. Sa présidente, Marie-Hélène Sourrisseau, et Jean-Pierre Fourré, son secrétaire, sont entourés d'une poignée de bénévoles pour concocter un calendrier de thèmes variés. Chaque année, l'UTL fait venir des universitaires renommés pour des conférences ouvertes à tous, le premier lundi de chaque mois, d'octobre à juin. Chacun trouvera un sujet pour satisfaire sa curiosité. Voici en mise en bouche le premier rendez-vous de la saison : le lundi 3 octobre, "Léonard de Vinci" par Mireille Colas, historienne de l'art. Rendez-vous à la salle François Mitterrand à 14h30.

Contact : Jean-Pierre Fourré - 06.07.75.91.79
jeanpierrefourre47@gmail.com

L'Université du Temps Libre
du Pays Villeréals présente :

Léonard de Vinci

Par **Mireille COLAS**
Historienne de l'Art

VILLERÉAL
Lundi 3 octobre 2022 à 14h30
Salle François Mitterrand
Prix des places 7 € (Adhérents : 5 €)

